

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mil vingt six, le treize avril, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle multimodale à la mairie de Saint Martin d'Auxigny.

*Date de convocation : 3 avril 2026*

**Présents** : Mes NOMBRET Lise – HUET Angélique – CALURAUD Marie – MOUTAT Isabelle - VALLENET Emeline – BIGRAT Emilie – GRIFFON Laëtitia

Mrs AUBRY Didier – DEMOULE Benjamin – PERDU Christian – CARREL Thierry – CHODATON Igor

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DERILIEN Marie à MOUTAT Isabelle

**Absents** : Mme THOMASSIN PICOT Nathalie

**Secrétaire de séance** : Mr CHODATON Igor

### **Objet : Election du Président**

Mr CHODATON Igor a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT). La séance a été ouverte sous la présidence de Mme NOMBRET Lise, délégué le plus âgé (article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Elle a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-08 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du comité, à dénombré douze délégués présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : Mme VALLENET Emeline et Mme GRIFFON Laëtitia. Considérant que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel à candidature, Mr AUBRY Didier est candidat à la présidence du syndicat. Il est procédé au déroulement du vote.

#### Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mr AUBRY Didier : 13 voix

Mr AUBRY Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président, et a été installé. Mr AUBRY Didier a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Didier AUBRY



Le secrétaire de séance,  
Igor CHODATON

